

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 939

présenté par
M. Accoyer

à l'amendement n° 167 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 50

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de substitution »

les mots :

« d'interchangeabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous- amendement à l'amendement de la rapporteure adopté par la commission des affaires sociales vise à transcrire de manière strictement conforme la recommandation de l'ANSM de mai 2016 qui n'utilise par le terme « substitution » mais « interchangeabilité ».